

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2892>

FAQ n°4 SOLIDARITE

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - CORONAVIRUS -

Date de mise en ligne : mercredi 8 avril 2020

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Cette FAQ a vocation à être enrichie au cours du temps. Vous avons classé les questions / réponses par catégorie : organisation, communication, aspects administratifs, solidarité. Une page FAQ est dédiée à chaque catégorie.

Certaines questions n'ont pas pour l'instant de réponse, nous avons questionner le ministère et nos employeurs et sommes en attente de réponse. Ces questions sont signalées en rouge.

La FAQ n°1 [est consacrée aux sujets liés à l'organisation](#)

La FAQ n°2 [est consacrée aux sujets liés à la communication](#)

La FAQ n°3 [est consacrée aux sujets liés aux aspects administratifs](#)

La FAQ n°4 ci-dessous est consacrée aux sujets liés à la solidarité

La FAQ n°5 [est consacrée aux sujets liés au déconfinement](#)

SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Qu'en est-il de l'écoute des personnes en souffrance morale ?

Dans les circonstances actuelles qui impliquent de nouveaux modes d'organisation du travail, le CNRS propose à tous les agents en activité dans les unités, en télétravail, en autorisation spéciale d'absence ou dans toute autre position administrative qui en ressentent le besoin, un soutien psychologique gratuit et confidentiel. Cet accompagnement sera réalisé via la mise en place de consultations à distance (soit par téléphone, soit en visio) par une psychologue du travail, mise à disposition par la MGEN pour les agents du CNRS, qu'ils soient adhérents ou non à la mutuelle. Voir le lien :

<http://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/un-soutien-psychologique-specifique-pour-les-agents-cnrs>

A l'Inserm en plus de la MGEN , Retrouvez toutes les informations sur les mutuelles [ici](#) pendant le confinement information pour un soutien psychologique.

Qu'en est-il du suivi particulier des agents qui ont dû euthanasier des animaux en masse ?

Pris en charge par la médecine de prévention et les RH. Accompagnement psychologique MGEN. Lien :

<http://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/un-soutien-psychologique-specifique-pour-les-agents-cnrs>

A l'Inserm en plus de la MGEN, Retrouvez toutes les informations sur les mutuelles [ici](#) pendant le confinement information pour un soutien psychologique , vous pouvez aussi vous rapprocher de la médecin de prévention.

INVENTAIRE MATERIEL ET LOCAUX

Y-a-t-il une demande de recensement des locaux inoccupés que l'on peut utiliser pour augmenter les capacités d'accueil de sans-abris ?

Non

Existe-t-il un inventaire des masques, produits pour la fabrication de détergents, blouses à usage unique qui ont été distribués ? Comment se fait la distribution ? par l'ARS ?

Inventaire et distribution du matériel aux hôpitaux. Détails donnés en CHSCT.

Les appareils PCR vont-ils être utilisés dans des locaux CHU ou au sein des labos (locaux universitaires et/ou EPST) ?

On commence à réfléchir à la mise à disposition des machines et du personnel, demande forte des collègues qui se portent volontaires. Déjà des laboratoires ont faits dons de leurs matériels PCR à des laboratoires.

Qui délivre l'habilitation à manipuler le COVID-19 en l'état actuel des connaissances ? Les unités concernées vont-elles juste mettre à disposition les instruments de PCR pour les techniciens du CHU dans nos laboratoires ou vont-elles déménager nos instruments dans les labos du CHU ? (quid du matériel biologique sensible, de la formation de ce personnel, ... ? Qui va gérer la mise en oeuvre de tout ça ? Quid des formations au risque ? quid de la contamination du matériel ? quid en cas d'accident / incident ?

Cette réflexion est en cours, on aura plus d'informations sous peu.. Les chaines PCR complètes et automatisées pourront être utilisées. En cours d'homologation. C'est l'Inserm qui pilote

AIDE AUX ASSOCIATIONS

Les agents souhaitant soutenir des associations d'aide aux plus fragiles peuvent-ils le faire et dans quelles conditions ?

Les modalités mériteraient d'être précisées. Notamment, il serait nécessaire d'établir des fiches complètes de poste des personnels demandés (compétences en particulier). Il conviendrait aussi de préciser dans quelles conditions de travail ces personnels sont censés travailler (lieu, télétravail possible ou pas, encadrement). Enfin pour les personnels amenés à se rendre en laboratoire médical ou hospitalier pour faire les analyses, les questions de protection sont extrêmement importantes de même que la rigueur de l'encadrement.